

Le vingt et un janvier deux mille dix, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël BERNIOT, Maire.

Présents : M. Joël BERNIOT, Mme Corinne VASSEUR, M. Richard DEGOUY, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Isabelle MULLER-QUOY, M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie RENOULT, M. Jean-Michel TETU, M. Claude EVRARD, Mme Geneviève LAVENTURE, Mme Michèle SANDRÉ, Mme Bernadette LARVOR, M. Yvon GRIVORY, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Florence MARTIN, M. Laurent POIRET, Mme Catherine TRUPHEMUS, Mme Laetitia CAUZARD, Mme Catherine RICOUL, Mme Valérie OLIVI.

Excusés :

M. Alain NIEDERHOFFER, pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
M. Anthony PHILIPPE, pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Jean-Pierre MONOT, pouvoir à Mme Catherine RICOUL
Mme Catherine MOURCIA, pouvoir à M. Marc BOMASSI (pouvoir non utilisé)

Absent :

M. Marc BOMASSI

Secrétaire de séance : Mme Christine VISINE

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Nombre de votants	25

Compte rendu
Affiché le 22 Janvier 2010

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 h 05.

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est informé de la décision prise dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire :

- décision pour la reconduction des marchés à bons de commande pour l'année 2010 dont le détail figure dans le tableau mis dans la pochette de chacun des conseillers.

Et, par voie d'arrêté un régisseur suppléant pour l'accompagnant du groupe jeune au séjour ski en février prochain a été nommé.

Avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point compte tenu de l'actualité.

En effet, suite au terrible tremblement de terre survenu à Haïti, l'assemblée est informée que l'Union des Maires du Val d'Oise a appelé les communes à un élan de solidarité, suscité par l'ampleur de la tragédie, en soutenant l'action des associations et ONG qui se sont mobilisées pour venir au secours des victimes et pouvoir aider les survivants qui sont démunis de tout.

Le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes au 37 Quai d'Orsay 75700 PARIS 07SP, a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, ce qui les assure que les fonds iront bien aux victimes.

Monsieur Berniot, Maire, propose que la commune se joigne à cet élan de solidarité en faisant un don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser la somme de **500 euros** au compte de la trésorerie générale pour l'étranger, suivant :

BDF Agence de Nantes (44)

Code banque 30001 – code guichet 00589 compte n° 0000M055150 – Clé RIB 13

Identification internationale IBAN : FR06 3000 1005 8900 00M0 5515 021

Identification SWIFT de la BDF (BIC) : BDFERPPCCT

Nomination de l'Intitulé du virement « FDC MAEE n12008 »

N°2010- 01 : Vote des taux des taxes communales pour l'année 2010

Lors de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010 le 26 novembre 2009, il a été dit que la fiscalité ne serait pas réajustée.

Par conséquent, les taxes ne bougeront pas pour tenir compte des effets dévastateurs de la crise tant sur les ménages que sur les entreprises.

S'agissant de la taxe professionnelle, son taux n'a plus à être voté puisqu'elle est supprimée à partir de cette année.

Elle est remplacée par la cotisation économique territoriale qui comprend deux volets, l'un sur la valeur ajoutée dont le taux est fixé au plan national, l'autre qui porte sur la cotisation foncière des entreprises dont le taux est fixé par le conseil municipal.

Cette année, il est par conséquent proposé de voter un taux relais du même niveau que celui de la taxe professionnelle.

Le gouvernement a annoncé que le montant de la contribution 2010 serait équivalent à celui perçu l'an dernier, au titre de la taxe professionnelle.

C'est pourquoi le projet de budget 2010 mentionne en recettes à l'article 7311 le montant attendu de 2009 calculé sur les bases de l'année dernière, soit 2 200 000€, une régularisation sera effectuée ultérieurement pour tenir compte de l'évolution de ces bases, non connues à ce jour.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Vie Economique du 11 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Se sont abstenues : Mme Ricoul et son pouvoir, Mme Olivi,

- **FIXE** les taux communaux des contributions directes 2010 comme suit :

TAXES	Rappel des taux 2009	VOTE des taux 2010
Taxe Habitation	15,64	15,64
Taxe sur Foncier Bâti	17,73	17, 73
Taxe sur Foncier non Bâti	69,29	69,29
Taxe professionnelle	15,32	
<i>Taux relais TP/CFE Cotisation foncière des entreprises</i>		15,32

2010 – 02 : Vote du budget primitif 2010 de la ville

De même qu'en 2009 à même époque, le pointage définitif des résultats de l'exercice précédent n'a pu être fait avec le Trésorier. En conséquence de quoi une autorisation de reprise par anticipation lui été demandée et les résultats approchés ont été repris dans le projet de budget 2010 présenté.

Le projet de budget primitif 2010 reprend les orientations annoncées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 26 novembre 2009, (hors l'emprunt envisagé qui ne sera pas nécessaire).

Ces reprises de résultats provisoires intégrées dans le budget 2010 sont les suivantes :

- excédent de fonctionnement 2009 : + 2 720 000 €
- déficit d'investissement 2009 : - 548 000 €

En section de fonctionnement, le vote des recettes et des dépenses se fera par nature et par chapitre.

La section de fonctionnement 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 948 635 €.

Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 2 774 785 €

En section d'investissement, le vote des recettes et des dépenses se fera par opération.

La section d'investissement 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 411 430 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Vie Economique du 11 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont voté contre : Mme Ricoul et son pouvoir, Mme Olivi,

- **ADOpte** le budget primitif 2010 de la Ville qui s'équilibre, après reprise partielle des résultats de l'exercice 2009, en dépenses et en recettes, comme suit :

- En section de fonctionnement 2010 à **6 948 635 €**.

- En section d'investissement 2010 à **3 411 430 €**.

2010 – 3 : Vote du budget primitif du service Assainissement 2010

De la même manière que pour le Budget principal, les montants définitifs des résultats de l'exercice 2009 ne sont pas connus précisément, nous avons repris par anticipation les résultats approchés de 2009 pour le budget 2010.

Le projet de budget primitif 2010 reprend les orientations annoncées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 26 novembre 2010.

Les reprises de résultats provisoires intégrées dans le budget 2010 sont les suivantes :

- excédent d'exploitation 2009 : + 454 000€
- excédent d'investissement 2009 : + 66 000 €

En section d'exploitation, le vote des recettes et des dépenses se fera par nature et par chapitre.

La section d'exploitation 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 909 950 €

Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 154 605 €

En section d'investissement le vote des recettes et des dépenses se fera par opération.

La section d'investissement 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à 421 300 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Vie Economique du 11 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Se sont abstenues : Mme Ricoul et son pouvoir, Mme Olivi,

- **ADOPTE** le budget primitif 2010 du service de l'assainissement qui s'équilibre, après reprise partielle des résultats de l'exercice 2009, en dépenses et en recettes, comme suit :

- En section d'exploitation 2010 à **909 950 €.**

- En section d'investissement 2010 à **421 300 €.**

2010 – 4 : Vote de l'indemnité de conseil annuelle, au Trésorier Principal, Receveur Municipal

Comme les années précédentes, il est de coutume de verser à notre Trésorier l'indemnité de conseil prévue dans les dispositions de l'article 97 de la loi n°82 – 213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Son montant brut 2009 est de 805,70 € qui, après retenues, se montera net à 735,15 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Vie Economique du 11 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** au Trésorier Principal de l'Isle Adam, Receveur Municipal l'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2009, qui s'élève à 805,70 € brut, soit 735,15 € net.

N°2010-5 : Renouvellement de la convention avec « La Nouvelle Etoile » pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles, pour 2010

Il est rappelé que le R.A.M s'adresse à la fois aux parents et futurs parents et aux assistantes maternelles.

Pour les parents il s'agit de les informer et les conseiller sur les modes de garde, leurs droits et devoirs en qualité d'employeur, ainsi que sur les démarches administratives d'embauche, etc...

S'agissant des assistantes maternelles le RAM les informe sur leurs droits, obligations, statut, agréments, etc...

Il organise des rencontres comme les ateliers d'éveil, des réunions à thèmes, le but étant de faire de ces moments agréables, des occasions d'échanges et de convivialité.

Le bilan d'activités 2009 présente une augmentation des fréquentations : 294 présences d'assistantes maternelles et 538 d'enfants sur 10 mois de fonctionnement.

Chaque année, il est nécessaire de renouveler la convention d'origine pour une nouvelle durée de 12 mois dans laquelle les modalités financières sont définies.

La charge financière 2010 s'élève à 11 718.68 € comprenant principalement les charges de personnel, les fournitures de bureau, la documentation, les frais de mission pour l'organisation des ateliers, des goûters, les petites fêtes calendaires, l'assurance R.C, les frais de déplacements et de gestion.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance et Vie Scolaire du 7 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler la convention avec « La Nouvelle Etoile » pour l'année 2010,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2010,
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

Bilan formation des élus

Au titre de l'exercice 2009 cette dépense s'est élevée à 145 €.

Remerciements

Monsieur le maire fait part de nombreux remerciements de nos Anciens pour le Colis de Noël, ainsi que des nombreux messages de sympathie et de vœux adressés au Conseil Municipal pour la nouvelle année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christine VISINE

Joël BERNIOT